



République Française
Département de Savoie
Arrondissement d'Albertville
Canton de Moûtiers

COMMUNE DE HAUTECOUR
ARRETE N° 2022 / 37

Portant réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de Hautecour,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L 2212-2, relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le code civil, le Code de la route, le Code Rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

VU la délibération n° 2022/37 du 23 septembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certains endroits du territoire communal l'éclairage ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article Premier

A compter du **1^{ER} NOVEMBRE 2022** l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 5 heures, sur **TOUT** le territoire de la commune, à savoir dans les hameaux de la Basse, de Grégny, des Moulins, du Breuil, de Pradier et du Villard.

L'éclairage public sera **TOTALEMENT INTERROMPU** dans tous les hameaux de la commune référencés ci-dessus, du **15 mai au 15 août** de chaque année.

Un panneau d'information sera installé à l'entrée de la commune.

Article 2

Mme le Maire de Hautecour est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner :

A Mr le Préfet de la Savoie

Mr le Directeur départemental des Territoires

Mr le Président du conseil départemental

Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Mr le Président du SDIS

Fait à Hautecour le 14 octobre 2022.



Annie LEDUC
Le Maire